



Monsieur Daniel PERROT
Maire
87140 NANTIAT

Le Président

CAB/Com/2018/n°867/14442
ACF

Limoges, le 8 octobre 2018

Monsieur le Maire,

Depuis le 1^{er} octobre 2018, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, comme tous les acheteurs publics, doit dématérialiser la procédure de passation de ses marchés de plus de 25 000 €.


Parallèlement, à partir du 1^{er} janvier 2019, toutes les factures, quel que soit leur montant, des entreprises de plus de 10 salariées devront nous parvenir par voie dématérialisée, via la plateforme nationale Chorus pro. Cette obligation s'étendra à toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Département souhaite continuer à travailler avec des entreprises, artisans ou commerçants locaux, et nous sommes conscients que ces nouvelles procédures peuvent leur sembler compliquées et engendrer des craintes. Aussi, afin de les aider à effectuer ces démarches, nous mettons en place une série d'outils didactiques :

- un guide "pas à pas" et des **tutoriels vidéo sur notre site internet www.haute-vienne.fr**,
- **une brochure "mode d'emploi"**, dont vous trouverez quelques exemplaires à distribuer,
- **des réunions pratiques** (liste en annexe) pour apprendre à déposer une offre ou une facture en ligne.

J'espère que vous pourrez relayer ces informations et inciter les entreprises, commerçants et artisans de votre commune à participer à ces réunions, afin d'apprendre ensemble ces nouvelles procédures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Claude LEBLOIS

6 réunions d'information pour tout savoir sur la dématérialisation des marchés publics et de la facturation

Ces ateliers pratiques dureront 1h30 maximum.

Au programme :

- démonstrations de retrait de dossier de consultation des entreprises ; dépôt d'une offre ;
- vidéo tutorielle d'utilisation de la plateforme Chorus pro (dématérialisation des factures) ;
- temps d'échanges avec la salle.

Mercredi 7 novembre

Limoges (Hôtel du Département, salle de l'assemblée) à 14h
11 rue François Chénieux

Jeudi 8 novembre

Saint-Yrieix-la-Perche (salle Attane) à 18h30
4 rue des Plaisances

Lundi 12 novembre

Bellac (centre culturel) à 18h30
6 rue des Rochettes

Jeudi 15 novembre

Châteauneuf-la-Forêt (salle de permanence sous la mairie) à 18h30
2 place du 8 Mai 1945

Lundi 19 novembre

Saint-Junien (salle Amédée Burbaud) à 18h30
Palais des sports - 3 boulevard Marcel Cachin

Jeudi 22 novembre

Limoges (Hôtel du Département, salle de l'assemblée) à 18h30
11 rue François Chénieux

Aucune inscription n'est nécessaire, il vous suffit de vous rendre sur le lieu de réunion à l'heure indiquée.